



### **Où est située l'ENSAPLV ?**

L'ENSAPLV est située, près de la Cité des sciences et de l'industrie, au 144 avenue de Flandre dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris (métro Corentin Cariou) . Elle possède aussi deux antennes extérieures, 33 rue de Cambrai pour l'atelier numérique et 118-130 avenue Jean-Jaurès pour les laboratoires de recherche.

### **Est-ce une école importante par ses effectifs ?**

#### **Quelques chiffres en 2017**

2173 étudiants dont:

- 894 en 1<sup>er</sup> cycle licence
- 898 en 2<sup>ème</sup> cycle master
- 437 bicursus architecte/ingénieur et ingénieur/architecte
- 121 mobilité entrante
- 98 post-master (DSA, DPEA)
- 238 HMONP
- 43 doctorants
- 17 inscrits dans la préparation au concours d'AUE (architecte urbaniste de l'état)
- 6 équipes de recherche
- 106 destinations offertes en mobilité à l'étranger
- 65 agents administratifs, techniques, ouvriers et de service
- Un réseau d'anciens élèves de 8500 architectes

### **Qui organise les études d'architecture en France ?**

Les études d'architecture sont organisées dans les 20 écoles nationales supérieures d'architecture (6 en Ile-de-France, 14 en régions). Ces écoles sont publiques et placées sous la tutelle du Ministère de la culture et de la communication (Direction générale du patrimoine). Il existe également une école privée : l'Ecole spéciale d'architecture (l'ESA).

### **Quel est le montant des frais annuels de scolarité ?**

- Il est fixé chaque année par arrêté.

Pour l'année universitaire 2016/2017 : A titre indicatif

LICENCE	369.00 euros
MASTER	506.00 Euros
DOCTORAT	433.00 Euros
HMONP	623.00 Euros
DSA	984.00 Euros
DPEA	1000.00 Euros (Recherches en Architecture)
DPEA	3000.00 Euros (Architecture Navale)

Ces tarifs sont éventuellement majorés de l'affiliation concernant la SECURITE SOCIALE ETUDIANTE : 215.00 Euros.

Ces tarifs évoluent de quelques euros lors de chaque nouvelle année universitaire.

### **Quelle est la spécificité de l'ENSAPLV par rapport aux autres écoles ?**

Les spécificités de l'ENSAPLV : une tradition critique et pluridisciplinaire (projet architectural et urbain mais aussi arts plastiques, techniques de représentation, histoire, philosophie, sociologie, construction) ; une grande école d'enseignement supérieur, une école ouverte sur les réalités du monde, y compris sur le développement durable ; une formation polyvalente à l'architecture, avec des débouchés sur différents métiers ; une forte ouverture internationale (plus de cent conventions de coopération avec diverses universités et écoles dans le monde). Elle dispense également un doctorat en architecture.

### **Existe-t-il une sélection pour rentrer à l'ENSAPLV ?**

Les candidats sont préalablement choisis suite à un examen de leur dossier par une Commission de sélection. Cette Commission examine tout d'abord la lettre de motivation, le C.V. , les bulletins de notes de première et de terminale, puis les notes obtenues (bac de français pour les postulants en terminale, notes du bac pour les postulants déjà bacheliers.)

Si vous êtes déclaré(e) admissible par la Commission de sélection, cette étape détermine les demandes d'admissibilités. Un entretien avec un jury aura lieu pour chaque postulant(e) ayant été retenu(e) lors de la commission de sélection sur dossier. Cet entretien concerne les postulants au bicursus et au cursus architecture seul.

Concernant l'année universitaire 2016/2017 2922 candidats ont cité l'école parmi leurs vœux.

- 776 demandes concernant le bicursus
- 2146 demandes concernant le cursus architecture seul

Chaque année nous accueillons 50 nouveaux étudiant(e)s pour le bicursus, et 165 pour le cursus architecture seul.

### **Comment dépose-t-on un dossier de demande de pré-inscription auprès de l'ENSA de Paris la Villette ?**

*Vous êtes de nationalité européenne ou extra européenne et vous êtes actuellement dans un établissement scolaire européen (Vous suivez donc actuellement les cours de Terminale et préparez un baccalauréat)*

Ou

*Vous êtes de nationalité européenne ou extra européenne et vous êtes titulaire d'un baccalauréat obtenu dans un établissement scolaire géré par le Ministère de l'éducation Nationale Français ou dans une école Européenne, et ce depuis moins de 5 années :*

- **Vous devez vous connecter sur l'application [www.Postbac.fr](http://www.Postbac.fr) :** Vous devez vous connecter sur l'application [www.Postbac.fr](http://www.Postbac.fr)  
: disponible entre le 20 janvier et le 20 mars au dépôt de votre demande de pré-inscrip

tion ; lors de la validation de votre demande sur le site la demande de pré- inscription le système provoque l'édition d'une « fiche de candidature » avec la liste des pièces justificatives éventuelles à joindre au dossier.

Le dossier étant dématérialisé, aucun book ne peut être expédié via Postbac...

***Vous êtes de nationalité extra européenne et vous êtes titulaire d'un équivalent de diplôme du Baccalauréat, et vous résidez hors d'un pays de la communauté européenne :***

- **Vous devez vous rendre à l'ambassade de France de votre pays de résidence** afin d'y retirer la « Demande d'Autorisation Préalable (D.A.P.) et ce dès le début du mois de décembre de chaque année. Des instructions complémentaires vous seront alors communiquées quant à la suite du traitement de votre demande. Votre dossier nous parviendra par la voie informatique via CampusFrance.

***Vous êtes de nationalité extra européenne et vous êtes titulaire d'un équivalent de diplôme du Baccalauréat, et vous résidez en France :***

- **Vous devez vous rendre à l'école Nationale Supérieure d'Architecture** figurant dans votre premier vœu afin d'y retirer votre Demande d'Admission Préalable (D.A.P.) et ce pendant les tous premiers jours du mois de décembre de l'année en cours.

**Attention :** si vous êtes de nationalité extra européenne vous devrez avoir réussi le Test de Compréhension de la Langue Française (T.C.L.F.) ; dans le cas contraire vous trouverez les instructions relatives afin de subir ce test dans votre Demande d'Admission Préalable.

Vous devrez fournir ce dossier, muni de tous les documents annexes demandés, à l'école représentant votre premier vœu avant le 22 janvier. Les documents rédigés en langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction en Français certifiée par un interprète assermenté auprès de l'ambassade de France de votre pays de résidence.

***Vous êtes de nationalité européenne ou extra européenne, titulaire du baccalauréat ou équivalent obtenu dans une école européenne, vous êtes titulaire d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur et/ou vous possédez une expérience professionnelle :***

- **Vous devez vous connecter sur le site Internet de l'école** rubrique « études et scolarité » - « pré-inscriptions/inscriptions » afin de télécharger la demande de pré-inscription par validation des acquis disponible à partir du 1<sup>er</sup> décembre jusqu'au 1 mars de chaque année concernée, et retourner cette demande PAR COURRIER munie de TOUTES les pièces justificatives demandées **avant le 1er Mars de chaque année concernée**, le cachet de la poste faisant foi.

***Vous êtes de nationalité extra européenne, titulaire d'un équivalent du Baccalauréat obtenu dans un établissement non européen,, vous êtes titulaire d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur non européen et/ou vous possédez une expérience professionnelle, vous résidez à l'étranger :***

- **Vous devez vous rendre à l'ambassade de France de votre pays de résidence** afin d'y retirer la « Demande d'Autorisation Préalable (D.A.P.) et ce dès le début du mois de décembre de chaque année. Des instructions complémentaires vous seront alors communiquées quant à la suite du traitement de votre demande. Votre dossier nous parviendra par la voie informatique via CampusFrance.

***Vous êtes de nationalité européenne et vous avez obtenu votre baccalauréat ou diplôme équivalent délivré par un établissement européen depuis plus de 5 années :***

- **Vous devez contacter par mail M. Bernard Coiffet** à l'adresse mail suivante : [bcoiffet@paris-lavillette.archi.fr](mailto:bcoiffet@paris-lavillette.archi.fr). Une demande de pré-inscription « manuelle » vous sera alors retournée en pièce jointe en réponse à votre mail.

***Vous êtes de nationalité extra européenne, titulaire d'un équivalent du Baccalauréat obtenu dans un établissement non européen,, vous êtes titulaire d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur non européen et/ou vous possédez une expérience professionnelle, vous résidez en France :***

- **Vous devez vous rendre à l'école Nationale Supérieure d'Architecture** figurant dans votre premier vœu afin d'y retirer votre Demande d'Admission Préalable (D.A.P.) et ce pendant les tous premiers jours du mois de décembre de l'année en cours.

**Attention** : si vous êtes de nationalité extra européenne vous devrez avoir réussi le Test de Compréhension de la Langue Française (T.C.L.F.) ; dans le cas contraire vous trouverez les instructions relatives afin de subir ce test dans votre Demande d'Admission Préalable.

Vous devrez fournir ce dossier, muni de tous les documents annexes demandés, à l'école représentant votre premier vœu avant le 22 janvier. Les documents rédigés en langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction en Français certifiée par un interprète assermenté auprès de l'ambassade de France de votre pays de résidence.

<b>ATTENTION : Toutes les dates limite ci-dessus indiquées sont impératives. Tout dossier parvenu incomplet ou après cette date sera rejeté !</b>
---

**Peut-on joindre un book à notre demande de pré-inscription ?**

La dématérialisation des demandes de préinscription ne permet pas l'envoi de book personnel

**La demande de pré-inscription est-elle gratuite ?**

- Une demande de pré-inscription n'est recevable uniquement si les frais de de traitement de dossiers sont réglés. Le paiement a lieu via l'application postbac par virement.

Ce paiement est d'un montant de 37.00 euros, correspondants aux frais de traitement de dossier.



**ENSAPLV - Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette (UP6)**

144, avenue de Flandre 75019 Paris -  
tél. : 01 44 65 23 00 - fax : 01 44 65 23 01  
<http://www.paris-lavillette.archi.fr>